

Abidjan, le

CIRCULAIRE N° 1120 DU 18 JUIL 2002
(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Commissionnaires en douane
agréés pour le dédouanement
des boissons alcooliques, tabacs et cigarettes

Réf. : additif à la circulaire
n°1066 du 06 Sept. 2001.

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que la liste des commissionnaires en Douane agréés autorisés pour le dédouanement des boissons alcooliques, des tabacs et cigarettes est modifiée et complétée comme suit :

- Société Ivoirienne de Manutention et de Transit (SIMAT).

La présente circulaire qui complète ma circulaire n° 1066 du 06 septembre 2001 est d'application immédiate.

AMPLIATIONS

- Syndicat des transitaires S/C SAGA-CI
- Syndicat des transitaires S/C Golf - transit
- FNIS-CI
- FEMADIS
- CH CCE. Ind.
- FEDERMAR
- Toutes Directions Douanes
- COTECNA / BIVAC

K. GNAMIEH

